

Candidat	Q1 : Etat des lieux, fonctionnement global des TC	Q2 : Transports et développement régional	Q3 : Transport et budget Productivité	Q4 : Ecotaxe régionale	Q5 : Financement/modernisation des infrastructures	Q6 : Transport et lutte contre les changements climatiques
<p>PS François BONNEAU <i>A fond ma région avec François Bonneau</i></p>	<p>1. Les investissements que nous avons entrepris dans les rénovations et réouvertures de lignes, l'achat de matériels performants la négociation récente d'une convention exigeante avec la SNCF constituent de réels facteurs de progrès.</p> <p>2. Le transfert aux régions de l'interurbain va permettre d'améliorer les liaisons interdépartementales.</p> <p>3. Un autre enjeu réside dans la création de meilleures correspondances horaires entre les Bus et les Ter.</p>	<p>Je souhaite développer encore les transports en commun et le Fret. Nous avons créé un dispositif d'aide aux salariés sur leur abonnement domicile travail « Mobilico » qui limite à 75 € la part du salarié après intervention de son employeur et nous proposons pour la suite un tarif unique pour les jeunes avec 50% de réduction sur le TER. Par ailleurs nous travaillons à la mise en place d'une carte unique pour les transports collectifs en région Centre-Val de Loire. La part de nos crédits consacrés à la mobilité est très significative concernant la création de nouvelles lignes, la rénovation ou l'électrification de lignes existantes et l'aménagement de pôles-gares intermodaux. Nous avons inscrit d'importants crédits d'investissement dans le CPER complétés de manière tout à fait exceptionnelle par des crédits européens</p>	<p>Le budget de fonctionnement des transports sera amené à croître de manière importante avec la reprise des compétences départementales. Sur les dépenses d'interventions régionales la part transport augmentera avec la prise en charge de la responsabilité intercity par la route. Le transport deviendra le 1er budget d'intervention régional. L'opérateur a déjà été challengé sur des gains de productivité lors de la renégociation de la convention TER 2014-2020 et ces gains ont été introduits à la convention TER. Le récent jugement de la cour administrative d'appel en faveur de la Région dans le procès qui l'oppose à la SNCF sur la prise en compte de l'évolution des charges pour le régime des retraites dans la précédente convention montre que la Région a toujours été exigeante vis-à-vis de son exploitant.</p>	<p>La position géographique de la Région centre Val de Loire en fait un carrefour routier et ferroviaire en matière de transport des marchandises. Je ne souhaite pas la mise en oeuvre d'une écologie ressentie comme punitive, mais une réelle incitation qui passe par un développement volontariste du fret et par la réouverture de lignes. La création en région d'un « port sec » à Vierzon est de ce point de vue une avancée considérable qui permet aux marchandises débarquées à Nantes d'arriver au coeur de notre Région par le fer.</p>	<p>La Région a orienté son financement dans le CPER 2015-2020 en priorité sur les opérations de développement du réseau (Orléans-Châteauneuf et Chartres Orléans) mais supporte également les opérations de modernisation du réseau qui permettront une meilleure qualité de service vers l'usager (temps de parcours améliorés, augmentation des capacités, gestion des circulations...). N'oublions pas que l'entretien et la régénération des infrastructures relèvent normalement des compétences et des devoirs du propriétaire du réseau.</p>	<p>La politique régionale des transports peut contribuer, par une offre de transport répondant au besoin du plus grand nombre, une intermodalité renforcée, une offre tarifaire adaptée et une bonne capillarité de l'offre sur l'ensemble du territoire à augmenter la part des transports en commun et à diminuer la part de la voiture. Le futur SRADDET permettra une meilleure cohérence de l'urbanisation avec les transports collectifs régionaux et de l'ensemble des modes de transports. La Région se saisira pleinement de ce nouvel outil. Enfin, la Région accompagne les projets de développement des modes doux dès que ceux-ci sont dans leur domaine de compétence (rabattement de faible distance vers les pôles de transport collectifs, trajets courte distance du quotidien...)</p>
<p>UDI Philippe VIGIER <i>Centre Val de Loire, la Renaissance !</i></p>	<p>Bon réseau La région a mené très tôt la modernisation de son réseau Mais fréquentation a diminué entre 2009 et 2013, malgré des efforts d'investissement sur les TER. 2 lignes sur 15 représentent 60% du trafic quotidien.</p> <p>=> Faire un audit ligne par ligne et élaborer un schéma régional de l'intermodalité en très forte concertation avec la SNCF et les autres AOM.</p>	<p>Diagnostic :</p> <p>1- Priorité au développement économique dans une région centrale et tournée vers l'IDF 2- Il faut relier les pôles urbains au réseau TGV et aux aéroports parisiens et relier entre eux les chefs lieux de départements.</p> <p>3- Utiliser la nouvelle compétence régionale sur l'interurbain pour mieux relier les pôles secondaires, sans opposer rail et route.</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de contrat d'axes dès 2016 - Billetique unique dès 2016 - Etude d'une relance du fret ferroviaire (céréales et bois) en coordination avec les professionnels et les régions voisines - Renégociation de la convention SNCF et du CPER 	<p>1- Instauration de clauses de productivité dans la renégociation de la convention SNCF 2- Impossible de prévoir aujourd'hui les évolutions de la part du Budget transport</p>	<p>Contre une nouvelle taxe Piste privilégiée : "approche de rationalisation de service et d'amélioration de la productivité"</p>	<p>La région ne veut pas "se substituer à de nouveaux désengagements de l'Etat"</p> <p>Le CPER a renégocié prévoit pour le moment plus de la moitié des financements régionaux pour 3 lignes ferroviaires nouvelles. "La renégociation dépendra des priorités que nous aurons nous-même définies"</p>	<p>Suivre une politique de développement des transports publics => il faut vite relancer les partenariats entre AO sur le sujet</p>

Candidat	Q7 : TER et concurrence du mode routier	Q8 : Tarification des TER/liberté tarifaire	Q9 : ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs	Q10 : Accessibilité dans les transports
<p>PS François BONNEAU <i>A fond ma région avec François Bonneau</i></p>	<p>L'ouverture à la concurrence des autocars peut devenir une préoccupation pour les Régions. Les autocaristes peuvent proposer quelques dessertes sur réservation, garantissant le remplissage de leurs autocars avec des tarifications attractives. La Région offre pour sa part un service public avec une desserte plus large du territoire et notamment des gares intermédiaires, avec des plages horaires étendues sur la journée et en garantissant à tous la possibilité d'être transporté. Ses charges sont donc évidemment plus élevées. Cette concurrence peut fragiliser l'offre du service publique en dégradant les recettes du TER. Il convient donc d'être très attentif à l'équilibre vertueux entre les différents modes de transport collectif.</p>	<p>Nos politiques ont consisté à contenir les tarifs autant que faire se peut tant à travers la part versée par la région dans le cadre de sa convention avec l'opérateur qu'à travers les tarifications évoquées plus haut. Les tarifs pleins restent cependant encore élevés et je ne souhaite pas voir ces tarifs évoluer de manière sensible.</p>	<p>Au terme de la convention TER (2020) la question d'une mise en concurrence totale ou partielle sera à l'ordre du jour au regard de l'évolution de la réglementation européenne. Afin de ne pas rayer de la carte l'offre concernant les lignes moins fréquentées au nom de la seule rentabilité financière, toute évolution dans ce domaine devra faire l'objet d'analyses sérieuses et d'expérimentations préalables. La première mise en concurrence doit être l'occasion pour elle de rivaliser avec les meilleures chances en proposant la plus grande qualité possible pour les usagers. Elle doit pour s'imposer être porteuse des meilleures réponses aux nouveaux enjeux de la mobilité, en matière d'attractivité de l'offre, de modernisation de ses services.</p>	<p>la Région pourra voter son Agenda d'Accessibilité Programmée en juin 2016. L'accessibilité est un thème majeur des transports. La Région s'est déjà engagée dans des travaux et études de mise en accessibilité qu'elle poursuit sans attendre. Le CPER prévoit d'ailleurs des crédits pour la mise en accessibilité de la gare de Vierzon. La Région devra définir début 2016 le niveau d'intervention qu'elle souhaite avoir (coût 50M€ sur les gares régionales et points d'arrêt routiers à rendre accessibles)</p>
<p>UDI Philippe VIGIER <i>Centre Val de Loire, la Renaissance !</i></p>	<p>"Les cars macrons, peuvent être une menace ou une opportunité"</p>	<p>1- billettique unifiée avec des tarifs lisibles 2- tarification favorable aux jeunes scolarisés</p>	<p>Favorable à l'ouverture à la concurrence, dans le cadre de la prochaine convention ou dans celui d'expérimentation.</p>	<p>Mise en place rapide d'une concertation avec les associations pour traiter les "points noirs de la région"</p>

Candidat	Q11 : Complémentarité des services entre aggro et territoires ruraux	Q12 : Place de la route, intermodalité et cohérence des investissements avec les départements	Q13 : Rôle de la région dans le développement des pôles d'échanges multimodaux et des gares routières	Q14 : Transport scolaire, objectifs et mesures
<p>PS François BONNEAU <i>A fond ma région avec François Bonneau</i></p>	<p>Les plans de mobilité rurale seront soumis à la Région pour avis par les territoires. La Région veillera à leur cohérence avec la politique régionale de mobilité inscrite au Schéma régional de l'intermodalité à venir (schéma qui sera intégré au SRADDET)</p>	<p>La question se posera dans le contexte de l'élaboration du SRADDET et des concertations liées avec les départements et les agglos. C'est dans ce cadre que seront éventuellement définis des itinéraires routiers d'intérêt régional. Toutefois nous avons fait le choix de nous désengager des financements routiers ces dernières années, privilégiant le transport en commun eu égard à notre compétence en la matière. Par ailleurs, la Région soutient aujourd'hui les départements sur des compétences qui leurs sont exclusivement dévolues (modernisation des Ehpad). Il s'agira le moment venu de définir avec les départements lesquelles de leurs politiques ils souhaiteront voir accompagnées.</p>	<p>Nous agissons pour un véritable développement du Transport en commun tant concernant l'ouverture de lignes que sur l'aménagement des gares pour en faire de véritables sites de l'intermodalité. Notre rôle sera dans la définition et leur répartition sur le territoire au regard de notre responsabilité nouvelle en matière de transports. Les concertations nécessaires auront lieu dans le cadre de l'élaboration du SRADDET auquel le Schéma régional de l'intermodalité sera intégré.</p>	<p>Nous avons décidé la gratuité de tous les transports scolaires, car nous considérons que l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation est une priorité que nous avons par ailleurs mise en oeuvre il y a plus de dix ans en étant la première région à décider de la gratuité des manuels scolaires, puis une aide à l'équipement professionnel des apprentis. Ce service sera mis en place avec une même exigence de qualité sur l'ensemble du territoire via la mise en place de Délégations de service public pour les bus et par la gratuité également lorsqu'il s'agira du TER.</p>
<p>UDI Philippe VIGIER <i>Centre Val de Loire, la Renaissance !</i></p>	<p>Pendant l'année de transition (où les départements seront encore en charge de l'interurbain) => très large concertation avec départements et intercos dans la logique des contrats d'axes pour évaluer : les besoins de mobilité et le mode à choisir.</p>	<p>Dans le cadre du SRI, la région définira des routes d'intérêt régional qui feront l'objet de conventions avec les départements</p>	<p>Concertation avec les autres AO pour gérer les interfaces et définir la localisation des pôles d'échanges</p>	<p>Trop tôt pour se prononcer, il faudra travailler avec les départements pour savoir si le service doit être unifié et sous quelles modalités</p>

Candidat	Q15 : Connectivité des TC	Q16 : Billettique et intégration tarifaire	Q17 : Open data et outils numériques pour faciliter les déplacements	Q18: Enjeux aéroportuaires / gestion d'aérodromes
<p>PS François BONNEAU <i>A fond ma région avec François Bonneau</i></p>	<p>Le développement du numérique est une ambition majeure de notre projet : déploiement du THD sur tout le territoire à l'horizon 2020, généralisation de la pédagogie numérique dans les lieux d'enseignement et de formation. C'est dans ce contexte d'ensemble que nous engagerons une réflexion avec les opérateurs sur la connectivité dans les Transports en commun dont nous avons la responsabilité. La SNCF a déjà lancé avec notre soutien un travail sur l'accès au wifi dans les gares.</p>	<p>La Région porte le projet de billettique régionale intégrée depuis de nombreuses années. Un nouveau pas va être franchi début 2016 et la carte billettique JV Malin sera compatible avec les agglomérations de Tours et Orléans. Le travail se poursuivra avec les autres AO. La reprise des compétences transport des départements par la Région est une force qui nous permettra de déployer la billettique unique sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>La Région a déjà développé avec ses partenaires la plateforme d'informations multimodales et le calculateur d'itinéraire JV Malin.</p>	<p>La Région dispose avec l'aéroport de Châteauroux d'un outil exceptionnel en matière de fret et de maintenance qu'elle souhaite développer. Il s'agit de l'un des rares aéroports français en capacité d'accueillir les très gros porteurs pour le fret et le marché de la maintenance. Ceci constitue l'axe principal du développement aéroportuaire en Région Centre-Val de Loire. L'aéroport de Châteauroux est par ailleurs le 1er site Européen d'entraînement des pilotes aux procédures de décollage et d'atterrissage, en complément de leur formation théorique et sur simulateur. Il est le seul en outre à proposer aux pompiers d'aéroports une formation initiale ou continue, à la sécurité incendie et au péril animalier.</p>
<p>UDI Philippe VIGIER <i>Centre Val de Loire, la Renaissance !</i></p>	<p>Engagement pris d'installer le wifi dans les trains</p>	<p>Dès 2016, négociation avec les AO urbaines pour parvenir à une billettique unique et à une intégration tarifaire. Objectif du pass "Navicentre"</p>	<p>"Il faudra s'orienter dès que possible sur le développement d'un support permettant calculs d'itinéraires, achat de billet et validation de titres"</p>	<p>Aide de la région à l'aéroport de Tours pour entrée touristique des châteaux de la Loire et à celui de Chateauroux-Déols pour son rôle de plate-forme majeure de Fret.</p>

Candidat	Q19 : Enjeux logistiques	Q20 : Enjeux portuaires / Coopération entre ports	Q21 : Enjeux fluviaux
<p>PS François BONNEAU <i>A fond ma région avec François Bonneau</i></p>	<p>Au regard de sa position géographique, notre Région est investie d'un rôle essentiel en matière de logistique. L'enjeu est de poursuivre la connexion entre le transport routier et le fret sur deux axes : Concernant la production qui quitte le territoire régional, notamment céréalière, et les produits qui la traversent. Il convient donc sur ces points de mettre en oeuvre un plan de développement du fret avec les régions voisines, dont le port sec de Vierzon cité plus haut constitue un exemple de réalisation approprié.</p>		<p>Les voies navigables en Région Centre Val de Loire sont principalement les canaux du Berry et le Canal d'Orléans dont la vocation est touristique et s'inscrit dans la Stratégie Régionale de Tourisme Durable adoptée en 2011. L'identité touristique de notre région est basée sur deux piliers nature et culture. Le modèle de développement touristique que porte la Région relève les trois défis du développement durable : le respect de l'environnement, le développement économique, l'accès au tourisme pour tous. François</p>
<p>UDI Philippe VIGIER <i>Centre Val de Loire, la Renaissance !</i></p>	<p>Localisation de la région fait qu'elle a une vocation logistique majeure. Agglo orléanaise est la 4ème plate-forme logistique française.</p>		<p>Importance des canaux dans le tourisme et dans le projet "la Loire à vélo"</p>